

**COMITÉ DE CITOYENS DE LATERRIÈRE EN FAVEUR D'UNE
AUTOROUTE ÉPARGNANT LE CORRIDOR DE LA ROUTE 170**

Saguenay

AUD 6211-06-0c7

Projet d'amélioration de la liaison routière entre Chicoutimi-Laterrière-La Baie

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement**

MAI 2002

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du comité
2. Intérêt par rapport au projet
3. Opinion du comité sur l'ensemble du projet
4. Préoccupations concernant le projet et propositions
5. Remerciement à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Liste des annexes

Annexe 1 : Documents préparés pour la formation du comité

Annexe 2 : Rapport des effets négatifs sur les gens qui seront expropriés contre leur volonté et ceux qui resteront près d'une route à quatre voies divisées

1. Présentation du comité

Un comité de citoyens du secteur de la route 170 à Laterrière fut formé le 14 octobre 1999 suite à une démarche d'un résidant. Vous trouverez à l'annexe 1 les documents utilisés lors de cette démarche et ceux visant à obtenir l'appui des élus municipaux à ce comité.

Les noms des membres du comité sont indiqués dans le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 octobre 1999 dont une copie est également fournie à l'annexe 1.

2. Intérêt par rapport au projet

L'intérêt du comité au départ était de faire entendre la volonté d'un groupe important de citoyens du secteur route 170 à Laterrière concernant le projet. Ces personnes étant en faveur d'une véritable autoroute dans un corridor autre que la route actuelle.

Le comité s'était fixé les objectifs suivants :

- Dresser le portrait de la situation suite à la séance d'information du 2 septembre 1999 au sujet du projet;
- Établir de façon plus précise les besoins et intérêts des différents intervenants touchés de près par le projet;
- S'impliquer positivement pour obtenir une solution qui rencontrerait les besoins de chacun dans la mesure du possible avec l'option d'une véritable autoroute;
- S'assurer que le maître d'œuvre du projet réalise une analyse équitable pour décider d'un tracé;
- Informer les membres de l'association concernant le travail du comité et le déroulement du projet.

Une stratégie fut établie pour apporter les points de vue du comité au MTQ. Cette stratégie visait à proposer un nouveau tracé option #7 (référence tracé A-5 du MTQ) aux différents intervenants et de faire un front commun avec ceux qui étaient en faveur d'une véritable autoroute. Par la suite, des représentations furent réalisées auprès du MTQ pour que des tracés d'autoroute plus intéressants soient considérés.

De plus deux membres du comité ont eu pour mandat de rédiger un rapport identifiant les effets négatifs d'être exproprié contre sa volonté. Également pour identifier les autres effets pour ceux qui éventuellement resteraient sur la route 170 élargie à quatre (4) voies divisées.

Vous trouverez à l'annexe 2 le fruit du travail réalisé dans le cadre du mandat indiqué au paragraphe précédent.

3. Opinion du comité sur l'ensemble du projet

Le comité appuie le tracé retenu par le MTQ, soit le tracé (A-4), quoi qu'il implique un certain nombre d'expropriations qui aurait pu être moindre avec le tracé (A-5).

Le comité est satisfait de l'analyse réalisée par le MTQ dans le cadre des études d'impacts de novembre 2001. Le comité tient à remercier le MTQ pour leur disponibilité et leur écoute ainsi que pour l'intérêt porté à notre groupe de citoyens. Le comité désire souligner leur bon travail et leur professionnalisme.

4. Préoccupations du comité concernant le projet et propositions

Les préoccupations du comité sont à deux niveaux soient :

- Les spéculations de perte d'emplois avancées par certains intervenants;
- La pression pour le changement de vocation des zones agricoles enclavées suite à la construction du tronçon d'autoroute selon le tracé (A-4).

Pour établir notre position sur le premier volet, le comité a analysé le rapport d'évaluation des impacts économiques sur les commerces et industries produit en octobre 2000 par le groupe Leblond Bouchard. Le comité propose de ne pas considérer le strict aspect des activités commerciales et industrielles à l'intérieur de la zone à l'étude. Le comité propose de considérer ce volet dans une perspective régionale où les gains obtenus par l'amélioration des échanges entre l'axe Est - Ouest de la région devraient contrebalancer amplement les impacts économiques négatifs des commerçants du secteur à l'étude.

La position du comité concernant le second volet des préoccupations est la suivante. Les intervenants du milieu agricole possèdent les outils nécessaires pour conserver la vocation des terres agricoles qui seront éventuellement enclavées mais accessibles complètement pour l'agriculture. Les règles pour le changement de vocation étant déjà contrôlées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le comité propose de considérer que la pression, pour le changement de vocation de terres agricoles désiré par d'éventuels promoteurs, sera beaucoup plus importante dans le corridor de la route 170 avec le tracé (C). En effet ce tracé offrirait un accès direct à de grandes bandes de terres agricoles d'excellente qualité.

5. Remerciement à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le comité de citoyens du secteur route 170 à Laterrière tient à remercier la commission déléguée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour leur travail d'analyse du projet ainsi que pour l'intérêt porté aux points de vue des citoyens.

En terminant, le comité espère que les opinions et propositions formulées par ses membres apporteront une mince contribution à l'obtention d'une recommandation du Bape en faveur du tracé (A-4).

ANNEXE 1

Documents préparés pour la formation du comité

Monsieur le Maire,
Messieurs les Échevins,

Laterrière, le 4 octobre 1999

OBJET : Formation d'un comité de citoyens en faveur d'une véritable autoroute qui épargnerait le corridor actuel de la route 170

J'ai distribué une lettre aux résidants du secteur touchés par un éventuel élargissement de la route 170. Cette lettre visait à leur faire prendre conscience que cette alternative pourrait être retenue et réalisée causant ainsi une situation difficile pour eux.

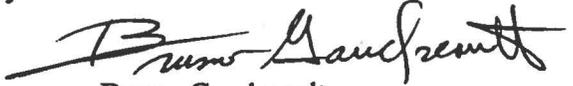
Après avoir rencontré plusieurs résidants, je considère avoir reçu assez d'appui pour procéder à la formation d'un tel comité.

Considérant que les scénarios de tracé proposés par le MTQ ne font pas l'unanimité des différents intervenants du milieu, il y a lieu de s'inquiéter. Les positions suivantes peuvent être mentionnées par exemple :

- Les agriculteurs sont en faveur d'un élargissement de la route 170 actuelle due au fait que les tracés d'autoroute présentés sont trop défavorables au niveau des terres agricoles.
- Les commerçants du secteur veulent également un élargissement de la route actuelle pour conserver et augmenter leur chiffre d'affaire.
- La majorité des résidants du secteur touché par un éventuel élargissement veulent une véritable autoroute de façon à améliorer leur qualité de vie et leur sécurité tout en conservant leur chez soi.
- La base de Bagotville désire également une solution qui épargnerait leur secteur.
- Les entrepreneurs de camionnage ne sont pas vraiment satisfaits des tracés d'autoroute proposés.

Je demande donc au conseil municipale de Laterrière son appui et son aide pour former un comité dont les objectifs viseraient à s'impliquer positivement de façon à obtenir une véritable autoroute. Par exemple les actions suivantes pourraient être réalisées par ce comité:

- Réunir les exigences de chaque intervenants dans un document commun et proposer un nouveau tracé d'autoroute qui serait plus adéquat de manière à rencontrer les besoins de chacun dans la mesure du possible.
- Suivre le déroulement des études d'impacts et faire connaître tout les aspects négatifs qu'une expropriation non souhaitée peut engendrer sur les familles.
- Participer à l'information des résidants au sujet du projet.


Bruno Gaudreault

VILLE DE LATERRIERE
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

(4 octobre 1999)

16 h 45 : Comité plénier
18 h 00 : Souper
18 h 30 : Comité plénier - suite
19 h 30 : Assemblée publique

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Prière d'usage
- 0.2 Présence, constatation du quorum et ouverture
- 0.3 Ordre du jour
 - ▶ Lecture
 - ▶ Acceptation - Résolution
- 0.4 Procès-verbaux des assemblées régulières et d'ajournement des 7 et 13 septembre 1999 - Acceptation - Résolution (1.5.3)
- 0.4 Rapports de gestion
 - 0.4.1 Maire
 - 0.4.3 Greffe
 - 0.4.4 Trésorerie
 - 0.4.5. Loisirs et tourisme
 - 0.4.7 Travaux publics
- 0.4 Rapports de gestion - Dépôt - Résolution (1.5.3)
- 0.5 Suivi du procès-verbal
- 0.6 Cas de la salle - M. Bruno Gaudreault - Autoroute Alma-La Baie

1 ADMINISTRATION

- ▶ Comité plénier - Procès-verbaux des 7 et 13 septembre 1999 - Dépôt - Acceptation - Résolution (1.5.3)
- ▶ Assurances générales - Appel d'offres - Autorisation - Résolution (1.3.1)
- ▶ U.M.Q. - Facture 375M\$ - Opposition - Lettre - Résolution (1.5.4)
- ▶ Municipalité de Tadoussac - Entente urgence sinistre - Adhésion - Lettre - Résolution (1.3.6)

2 FINANCES

- ▶ Comptes à payer - Dépôt - Résolution (2.6)
- ▶ Dons, souscriptions et représentations - Dépôt - Approbation - Résolution (2.9)

3 PERSONNEL

4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- ▶ Travaux de berges - Entrepreneur - Acceptation et paiement final - Résolution (6.5.2)

7 TRANSPORT ROUTIER

- ▶ Chemins de tolérance et autres - Entretien d'hiver - Contrats - Résolution (7.4.1)

8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 9 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
▶ Comité Environnement Laterrière - Subvention annuelle - Versement - Résolution (2.9)
▶ Guy Morissette - Dérogation mineure - Autorisation - Résolution (9.3.1)
- 10 **LOISIRS ET CULTURE**
▶ Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques - Rapport - Résolution (10.9.1)
▶ **ZAT Jonquière - Plaines et rives**
▶ Cotisation annuelle - Rapport - Résolution (9.7.1)
▶ Projet de signalisation - Rapport - Résolution (9.7)
- 11 **CORRESPONDANCE**
- 12 **SUJETS VARIÉS**
- 13 **PÉRIODE DE QUESTIONS** - Réservée aux questions de la salle seulement
- 14 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** - Résolution

C:\1999\MINUTE\99OCT04.OOJ M&J 4 octobre 1999 (13h54)

Suite à ma présentation et à ma demande de former un comité de citoyens en faveur d'une véritable autoroute qui épargnerait le corridor actuel de la route 170, le conseil municipal de Laterrière accepte d'appuyer ce comité. Ils acceptent favorablement cette intervention qui vise l'implication sociale des citoyens dans le cadre de ce projet majeur.

Le 4/10/99 vers 19:45

Bruno Landreault

Madame,
Monsieur,

Laterrière, le 29 septembre 1999.

OBJET : Projet d'autoroute Alma - La Baie

Lors de la réunion d'information tenue le 2 septembre 1999 à l'édifice municipale de Laterrière, nous avons été informé sur les divers scénarios proposés par le Ministère des transports du Québec pour réaliser le projet.

Le conseil municipale nous a fait part de sa position, à savoir la réalisation d'une véritable autoroute qui épargnerait notre secteur. Il a validé cette position auprès des citoyens touchés par le projet. La position de ceux-ci fut unanime et en accord avec celle du conseil.

Il me semble que suite à cette rencontre, tous les résidants qui pouvaient être affectés défavorablement ont été rassurés. Par contre, **différents éléments me font croire que la position adoptée par le conseil municipale ne sera pas nécessairement celle réalisée.** Par exemple, les démarches et la position forte des commerçants et de l'Union des producteurs agricoles me font craindre le pire.

Présentement le Ministère des transports réalise des études d'impacts sur les différents scénarios. Celui de la route à quatre voies divisées dans le corridor de la route 170 actuelle est aussi à l'étude et n'est pas rejeté. Ces études se dérouleront sur une période d'environ 12 mois. Avec ces études, un rapport d'impacts sera produit et une recommandation de tracé sera déposé au BAPE (Bureau des audiences publiques sur l'environnement). À ce moment des audiences publiques auront lieu si requis. Il est possible qu'il n'y ait pas d'audiences.

Dans le cas où le tracé empruntant le corridor de la 170 soit recommandé par la Ministère des transports, il sera alors difficile de défendre notre position. Ceci devrait normalement se produire vers le début de l'an 2001.

J'ai entrepris une démarche personnelle pour m'informer au sujet du déroulement du projet et des études d'impacts. **Je pense que les résidants de notre secteur doivent faire entendre leur volonté en faveur d'une véritable autoroute de façon plus énergique dès maintenant autant que ceux qui sont favorables à une route à quatre voies divisées dans notre corridor.** Monsieur le maire appuierait un comité de citoyens dont les objectifs viseraient à s'impliquer de façon positive pour que le choix d'une véritable autoroute soit retenue. Ce comité formé d'environ cinq personnes pourrait représenter les intérêts des résidants qui seront défavorisés par l'élargissement possible de la route 170.

J'ai besoin de votre appui et de candidats(es) intéressés comme moi à faire entendre fortement leur position pour une véritable autoroute.


Bruno Gaudreault

PROJET D'AUTOROUTE TRONÇON CHICOUTIMI - LA BAIE

Madame,
Monsieur,

Laterrière, le 8 octobre 1999

OBJET: Convocation à une assemblée spéciale

Vous êtes convoqués à une assemblée spéciale de l'Association des citoyens favorables à la construction d'une véritable autoroute dans un corridor autre que la Route 170 "EST".

Cette assemblée aura lieu jeudi le 14 octobre 1999 à 19:30 her. à la salle du conseil municipale de Laterrière au 6166 rue Notre-Dame en face de l'Église.

Il y aura formation officielle du comité de l'association. Ce comité aura pour objectif de s'impliquer positivement de façon à ce qu'une véritable autoroute soit réalisée pour le tronçon Chicoutimi - La Baie. De l'information au sujet du projet sera également diffusée.

Convoquée par : Bruno Gaudreault

PROJET D'AUTOROUTE TRONÇON CHICOUTIMI - LA BAIE

Madame,
Monsieur,

Laterrière, le 8 octobre 1999

OBJET: Convocation à une assemblée spéciale

Vous êtes convoqués à une assemblée spéciale de l'Association des citoyens favorables à la construction d'une véritable autoroute dans un corridor autre que la Route 170 "EST".

Cette assemblée aura lieu jeudi le 14 octobre 1999 à 19:30 her. à la salle du conseil municipale de Laterrière au 6166 rue Notre-Dame en face de l'Église.

Il y aura formation officielle du comité de l'association. Ce comité aura pour objectif de s'impliquer positivement de façon à ce qu'une véritable autoroute soit réalisée pour le tronçon Chicoutimi - La Baie. De l'information au sujet du projet sera également diffusée.

Convoquée par : Bruno Gaudreault

**ASSOCIATION DES CITOYENS FAVORABLES À LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRITABLE
AUTOROUTE DANS UN CORRIDOR AUTRE QUE LA ROUTE 170 «EST»**

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de l'association tenue le 14 octobre 1999

1. Date et lieu de l'assemblée :

Une assemblée spéciale s'est tenue le 14 octobre 1999 à 19:30 heure à la salle du conseil municipale au 6166 rue Notre-Dame à Laterrière. Il y avait 35 personnes présentes à l'assemblée dont vous trouverez la liste en annexe.

2. Objet de l'assemblée :

L'assemblée spéciale avait pour but de procéder à la formation officielle par élection d'un comité. Également de discuter entre citoyens au sujet du projet d'autoroute pour le tronçon Chicoutimi – La Baie.

3. Introduction :

Monsieur Bruno Gaudreault a fait l'introduction de l'assemblée en expliquant sa démarche personnelle et la nécessité de s'impliquer immédiatement dans le cadre de ce projet en tant que groupe de citoyens. Il a par la suite demandé à une personne de la salle de remplir le rôle de président(e) d'élection.

4. Formation du comité :

Madame Lise Desbiens, résidente de la Route 170, a rempli la fonction de présidente d'élection. Elle a demandé aux personnes présentes de proposer des candidats pour former le comité. Les personnes suivantes ont été proposées :

Madame Denise Brassard, résidente de la Route 170;
Madame Jocelyne Riverin, résidente de la Route 170;
Monsieur Bruno Gaudreault, résident de la Route 170;
Monsieur Christian Harvey, résident de la Route 170;
Monsieur René Marion, résident de la Route 170;
Monsieur Noël Boily, résident de la Route 170;
Monsieur Gilles Pearson, résident de la Route 170;
Monsieur Carol D'Amour, résident de la Route 170;
Monsieur André S. Résendes, résident de la Route 170;

Les personnes suivantes ont acceptées de faire parti du comité :

Madame Denise Brassard;
Madame Jocelyne Riverin;
Monsieur Bruno Gaudreault;
Monsieur Christian Harvey;
Monsieur René Marion;
Monsieur Carol D'Amour;
Monsieur André S. Résendes.

Par la suite, les candidats se sont retirés de l'assemblée pour procéder à l'élection d'un président, d'un secrétaire et des conseillers. Monsieur René Marion fut élu Président du comité, Monsieur Bruno Gaudreault, secrétaire et les autres personnes furent élues conseillers(res).

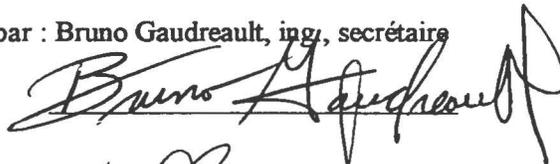
5. Présentation des membres du comité aux citoyens :

Le comité s'est présenté aux citoyens et chaque membre s'est adressé à la salle en expliquant leur point de vue au sujet du projet et du comité.

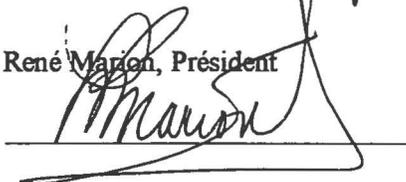
Quelques informations au sujet du projet ont été fournies à savoir le processus de réalisation de l'étude d'impact, les échéanciers importants et le portrait de la situation actuelle pour le choix d'une alternative de façon à régler le problème de la route 170 (élargissement de la 170 ou nouvelle autoroute).

L'assemblée fut levée en remerciant les citoyens présents de s'être déplacés pour assister à cette première rencontre.

Rédigé par : Bruno Gaudreault, ing., secrétaire

Handwritten signature of Bruno Gaudreault in black ink, written over a horizontal line.

Approuvé par : René Marion, Président

Handwritten signature of René Marion in black ink, written over a horizontal line.

Presence de la reunion du
14 octobre 1995

- Sylvie Gagnon
- Roger Gobeil
- Lise Harvey
- ~~Mustion Harvey~~
- René Marion
- ~~Rin Kigge~~
- ~~Marc Dignac~~
- ~~Yvan Sogus~~
- ~~Hélène Pearson~~
- ~~Louise Longtong~~
- ~~Yolanda Longtong~~
- ~~Rachel Gauthier~~
- ~~André Gauthier~~
- ~~Pauline Lemay~~
- ~~Rosine Lemay~~
- ~~Regent Murray~~
- ~~Hélène Murray~~
- ~~Joseph Rivest~~
- ~~Stéphane Rivest~~
- Denise Brassard
- Christiane Boily
- Claire D'Allet
- ~~Paul Gauthier~~
- ~~Paul Gauthier~~
- ~~Henriette Gauthier~~
- ~~André S. Réseudes~~
- ~~Yvonne F. Rivest~~
- ~~Paul Rivest~~
- ~~Jay Guy Rivest~~
- ~~Mme Rivest~~
- ~~Mme Rivest~~
- ~~Jean-Marie Rivest~~
- ~~Robin Rivest~~

Antoine Morin
Genevieve Bousquet
Bruno Landry

ANNEXE 2

Rapport des effets négatifs sur les gens qui seront expropriés contre leur volonté et ceux qui resteront près d'une route à quatre voies divisées

**ASSOCIATION DES CITOYENS FAVORABLES À LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRITABLE
AUTOROUTE DANS UN CORRIDOR AUTRE QUE LA ROUTE 170 « EST »**

**RAPPORT DES EFFETS NÉGATIFS SUR LES GENS QUI SERONT EXPROPRIÉS CONTRE LEUR
VOLONTÉ ET SUR CEUX QUI RESTERONT PRÈS D'UNE ROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES**

Table des matières :

- 1.- Introduction
- 2.- Effets émotifs, psychologiques et autres d'être exproprié contre sa volonté
- 3.- Effets négatifs sur les gens qui resteront près d'une route à quatre voies divisées
- 4.- Conclusion

1.- Introduction

Faire face à une relocalisation involontaire amène son lot de difficultés allant de problèmes de santé majeur à des troubles d'adaptation. C'est un événement qui pourrait être dangereux pour la santé mentale et physique. Généralement une grande tristesse accompagne les expropriés, ce sentiment trouvant sa source dans la perte de sa demeure et dans la signification que l'on accordait à son environnement.

En basant notre analyse sur des événements vécus par des gens de notre région lors du déluge de 1996, il y a lieu de ne pas minimiser les impacts humains des résidents qui seraient affectés par un élargissement de la route 170 pour le tronçon Chicoutimi – La Baie.

Nous remercions beaucoup Madame Danielle Maltais, Ph.D., pour son aide précieuse et pour son rapport de recherche visant les conséquences de la redéfinition de l'habitat réalisé suite au sinistre de Juillet 1996 au Saguenay.

2. – Effets émotifs, psychologiques et autres d'être exproprié contre sa volonté

Trois processus psychologiques lient les individus à leur environnement, soient l'attachement, la familiarité et l'identité.

L'attachement au milieu est distinct de celui que l'on peut éprouver envers une personne. Chacun de ces processus psychologiques risque d'être altéré par un déplacement géographique et par les problèmes qui peuvent se manifester subséquentment tels la nostalgie, la désorientation et l'aliénation.

Notre habitation est un élément forgeant l'identité de ses habitants qui concerne donc la santé physique tout autant que la santé mentale des personnes. En fréquentant les mêmes lieux, au fil des années, les individus en viennent à se sentir partie intégrante de ceux-ci et peuvent même aller jusqu'à les consolider comme un élément de leur personne.

Le sentiment d'avoir été trompé influe également sur le niveau de détresse ressentie. Considérant que les résidents du secteur croyaient depuis 20 ans qu'une véritable autoroute serait réalisée.

L'expropriation correspond pour plusieurs à l'anéantissement d'une partie de leur vie, à une situation de deuil relative, à des années d'efforts investis, à l'édification du chez-soi, à une façon de vivre et à la construction d'un univers social.

La relocalisation ne correspond pas à un simple déménagement ou au libre choix d'une nouvelle résidence. Elle évoque la nécessité d'une réorganisation de soi-même et du noyau familial.

Pour les individus, l'ancienne demeure représente avant tout une somme considérable de temps, d'efforts et d'investissement. La plupart ont effectué eux-mêmes les divers travaux sur des périodes s'étendant sur plusieurs années. Leur maison étant le fruit de leur travail et de leurs efforts, l'ouvrage de leur mains et construite à leur image.

Ce n'est pas seulement un abri mais un réservoir de souvenirs. Souvent maison et environnement sont indissociables.

Une expropriation c'est :

- Le sentiment d'étrangeté
- La lourdeur du recommencement
- La nostalgie et le regret de l'ancienne demeure
- Les pertes sentimentales, familiales en regard de l'attachement au passé
- L'obligation et la corvée
- La perte du plaisir, de la joie de vivre et de l'intérêt face au chez-soi
- La négociation et le conflit
- La modification des projets de retraite
- Les tensions, la fatigue et l'épuisement physique et moral.

La démolition d'une demeure engendre la colère, la rage et les frustrations. Changer de quartier, lorsque cela ne fait pas partie de nos prévisions de nos projets de vie, correspond à un véritable déracinement. C'est le fait de ne plus avoir de choix. La perte du sentiment d'appartenance. Le sentiment d'étrangeté, la lourdeur du recommencement, la nostalgie et le regret de l'autre demeure.

« L'essentiel d'une maison, ce n'est pas qu'elle vous abrite, ni même qu'elle vous réchauffe, mais qu'elle ait déposé dans votre cœur cette chaleur qui lui donne toute sa valeur . »

3. - EFFETS NÉGATIFS POUR CEUX QUI RESTERONT SUR UNE ROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES

- Baisse de la valeur marchande de leurs propriétés
- Allongement du délai de vente d'une propriété
- Terre-plein qui occasionne des grands détours et qui limite l'accès facile aux résidences
- Augmentation du niveau de bruit (pollution sonore)

3. - EFFETS NÉGATIFS POUR CEUX QUI RESTERONT SUR UNE ROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES (suite)

- Perte de terrain et rapprochement de l'axe routier avec les résidences dans plusieurs cas
- Altération du champ visuel
- Problèmes potentiels avec les puits artésiens lors de la construction
- Axe routier plus rapide et plus large incitera les usagers à rouler à des vitesses élevées
- Sécurité moindre des étudiants pour prendre les autobus scolaires
- Diminution de la qualité de vie en général
- Changement important de l'environnement qui produira des effets négatifs sur les résidents
- Désagréments lors des travaux de construction de la route à quatre voies divisées
- Des sentiments de nostalgies, d'ennuis et de regrets concernant l'entourage, ce ne sera plus le même extérieur, des maisons seront parties, des voisins. Des images de destructions, c'est un deuil à faire. Le sentiment de colère et de rage s'installe de même qu'une grande déception.
- Sentiment d'impuissance face à l'appareil gouvernemental

4. – Conclusion

Il est évident que la réalisation d'une route à quatre voies divisées dans le corridor de la route 170 entre Chicoutimi et la Baie entraînera des effets dévastateurs sur les humains à différents niveaux.

Les gens vont vivre cet événement comme un sinistre naturel mais de façon plus amère puisque la décision relève de l'homme.

L'étude d'impact doit faire ressortir ces désavantages de façon marquée pour ne pas affecter le bien-être de plusieurs familles.

Le seul moyen de minimiser les impacts humains consiste à construire une véritable autoroute dans un corridor autre que la 170. Il y a des tracés potentiels qui limiteraient le nombre d'expropriation, possiblement volontaire, à une dizaine.

En terminant, nous vous demandons de bien vouloir considérer ce document et le rapport de recherche qui valide notre analyse et dont vous trouverez copie en annexe.

Préparé le 1-11-99 par : Madame Denise Brassard
Madame Jocelyne Riverin
Madame Sylvie Gagnon

Pour le Comité de citoyens favorables à la construction d'une véritable autoroute dans un corridor autre que la 170 « EST »

Référence : **Rapport de recherche; Le sinistre de juillet 1996 au Saguenay :
Conséquences sur la redéfinition de l'habitat. Dossier n° 6585-M073-3
de la SCHL (Société canadienne d'hypothèque et de logement)**

**ASSOCIATION DES CITOYENS FAVORABLES À LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRITABLE
AUTOROUTE DANS UN CORRIDOR AUTRE QUE LA ROUTE 170 « EST »**

Désavantages de l'option élargissement de la route 170

Voici les désavantages tirés des documents actuellement disponibles traitant du projet :

- Accidents possibles aux intersections, aux feux de circulation et aux traverses à niveau.
- Conflit entre la circulation local et de transit.
- Présence de piétons, de cyclistes et d'autobus scolaires.
- Présence de zones urbaines et industrielles nécessitant des rétrécissements des voies de circulation où la vitesse sera réduite à 70 Km/heure.
- Flux de circulation non constant.
- Niveau de sécurité inférieur comparativement à une véritable autoroute.
- Offre une capacité de circulation limitée pour les générations futurs; après 20 ans la capacité sera insuffisante.
- Deux bâtiments d'exploitation agricole touchés.
- Effet de barrière due au terre-plein causant des détours pour accéder aux terres agricoles, aux commerces, aux industries et aux résidences.
- Déplacement moins sécuritaire de la machinerie agricole.
- Un montant de 10,000,000\$ en expropriation qui ne génère aucune valeur ajoutée au projet.
- Effets négatifs sur les gens qui seront expropriés contre leur volonté et sur ceux qui resteront près d'une route à quatre voies divisées (voir le rapport sur ce sujet).
- Rapprochement de l'emprise de la route générant des pertes de terrain des cours avants.
- Augmentation du bruit de la route 170.
- Atteinte importante au caractère urbain du paysage des abords de la route actuelle (expropriation d'un nombre élevé de résidences et de commerces).
- Peu d'impact positif sur l'économie régionale.
- Pas de gain significatif sur les coûts de transport.
- Ce lien routier ne sera pas un lien rapide (90 Km/heure maximum) puisqu'il sera parsemé d'intersections avec la présence de plusieurs feux de circulation.

Préparé le 3-11-99 par : Bruno Gaudreault, ing. Secrétaire du comité de citoyens
Carol D'Amours, Conseiller, Comité de citoyens
Roger Gobeil, Conseiller municipal de Laterrière